

Conseil municipal du	28 avril 2026	Délibération N°	2026- 19	1/1
----------------------	---------------	-----------------	----------	-----

OBJET Vote des taux 2026 : taxes sur le foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation

Tableau des présences

Conseillers	Présents	Absents	Représentés par
Raphaël NORBLIN	X		
Jacky CAPEL	X		
Lise GOUJON	X		
Jean-Nicolas MASSON	X		
Patricia BRAY	X		
Marie-Christine CARAYRE	X		
Isabelle JOSSERAND	X		
Luc LOUVET	X		
Mathieu MARÇAL	X		
Amandine HAMEAU	X		
Arthur BENARD	X		
Alain MIMEAU	X		
Laurence HUZE	X		
Stéphane LABATUT	X		
Éric FREMAUX	X		

Membres en exercice 15

Présents 15

Votants 15

Secrétaire de séance : Mathieu MARÇAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 mars 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'habitation - TH	9.48 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	44.98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	53.32 %

Le conseil municipal refuse l'augmentation des taux pour 2026, ils seront donc maintenus au même pourcentage que 2025.

Vote pour l'augmentation :

3 pours,

8 contres (M-Marçal, R-Norblin, A-Mimeau, L-Huzé, A-Benard, I-Josserand, S-Labatut, A-Hameau)

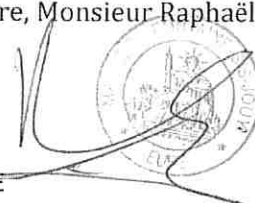
4 abstentions (M-C-Carayre, J-Capel, P-Bray, E-Frémaux)

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les mêmes jours, mois et an que dessus.

Le registre dûment signé, Pour extrait conforme

Le maire, Monsieur Raphaël NORBLIN





COMMUNE : 254 FONTAINE SOUS JOUY
ARRONDISSEMENT : 27 EVREUX
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'EVREUX

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 027-212702542-20260428-D2026_19-DE
2026

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :

a. Personnes de condition modeste 205

b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0

c. Locaux industriels 0

d. Logements sociaux et longue durée 0

Taxe foncière sur le non bâti :

2 094

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

b. Dotation pour recentrage THRS

c. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire

b. Base minimum

c. Locaux industriels

d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

Taxe foncière sur le non bâti :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi (terres agricoles)

c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées 254 100

b. Logements vacants soumis à la THLV

c. Correction des bases THRS - 777

d. Correction des bases THLV

e. Correction des bases MTHRS - 7 551

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes

b. Centrales électriques

c. Centrales photovoltaïques

d. Centrales hydrauliques

e. Centrales géothermiques

f. Transformateurs électriques

g. Stations radioélectriques

h. Installations gazières et autres

i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH

b. TVA compensant la CVAE

c. Coefficient correcteur

d. Taux FB commune 2020

e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	49,02	122,55	3,86	118,69
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	52,78	131,95	9,57	122,38
Taxe d'habitation (TH)	23,67	19,45	59,18	11,42	47,76
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National

b. Communal

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser

b. Taux maximum de la majoration spéciale

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental

b. Taux maximum de la majo

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

25,46



COMMUNE : 254 FONTAINE SOUS JOUY
ARRONDISSEMENT : 27 EVREUX
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'EVREUX

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	917 747	44,98	118,69	931 700	419 079	44,98	419 079
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	24 019	53,32	122,38	23 600	12 584	53,32	12 584
Taxe d'habitation (TH)	252 938	9,48	47,76	254 100	24 089	9,48	24 089
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	455 752		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	231 834	9,48	25,00	226 000	5 356	53,56	461 108

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité 455 752				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	455 752 = 1,000 000				
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2026,
cochez la case : ☐

Si l'un des taux déterminés
de manière proportionnelle
excède le taux plafond
indiqué en colonne 3, une
variation différenciée doit
obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			2 299	0	0	-61 150	-58 851

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

À EVREUX

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés 11	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
402 257	402 257

Le 23 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
BRUNO MAUCHAUFFEE

Le
Pour la Commune,

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026